

2025_4_AC_Jurys_examens_ALLSH_Licence_LLCER_Espagnol

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence **Arts, Lettres, Langues** mention **Langues, littératures et Civilisations étrangères et régionales : Espagnol** est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

LICENCE 1^{ère} année
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Claire Vialet-Martinez Suppléant(e) : Estrella Massip I Graupera Liste des membres : Dante Barrientos Tecun, Gérard Gomez <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Pierre Lopez - Anne Pagès
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres :
Semestre 2 et 1^{ère} année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Claire Vialet-Martinez Suppléant(e) : Estrella Massip I Graupera Liste des membres : Dante Barrientos Tecun, Gérard Gomez <i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i> Ex : membre titulaire X/suppléant Y - Pierre Lopez - Anne Pagès
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres :

LICENCE 2^{ème} année

Semestre 3

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Maud Gaultier

Suppléant(e) : Stéphane Pagès

Liste des membres : Sophie-Bérangère Singlard, Estrella Massip I Graupera

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Agnès Delage
- Anne Pagès

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 4 et 2^{ème} année

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Maud Gaultier

Suppléant(e) : Stéphane Pagès

Liste des membres : Sophie-Bérangère Singlard, Saramaya Pelletey

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Agnès Delage
- Estrella Massip I Graupera

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

LICENCE 3^{ème} année

Semestre 5

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Stéphane Pagès

Suppléant(e) : Murielle Borel

Liste des membres : Elisabel Larriba, Mathieu Corp

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Sophie-Bérangère Singlard
- Saramaya Pelletey

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Stéphane Pagès

Suppléant(e) : Murielle Borel

Liste des membres : Elisabel Larriba, Mathieu Corp

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex : membre titulaire X/suppléant Y

- Sophie-Bérangère Singlard
- Saramaya Pelletay

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de l'UFR Arts, Lettres, Langues Sciences humaines et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28/11/2025

Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de l'UFR ALLSH

